



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE et JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

LIGUE RHÔNE-ALPES

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

GRANDS PRIX ET TROPHÉE FÉMININ

RÈGLEMENT 2024

Objectifs.

Promouvoir les équipes « doublette » du Rhône.

Harmoniser les règlements, le plus souvent possible, entre :

- Le GP comité
- Le GP mixte
- Le GP vétéran

- **Le trophée féminin (qui est ouvert également aux autres départements).**

Composition des équipes.

- GP COM Deux licenciés du même club, homme ou femme, cadet, junior, sénior ou vétéran.
- GP MIXTE Une femme et un homme du même club, cadet, junior, sénior ou vétéran.
- GP VETERAN Deux licenciés du même club, homme ou femme vétéran de 60 ans et +.

- **Le trophée féminin : Deux féminines avec possibilité de mixité clubs.**

Tenues vestimentaires.

Les GP se disputent en doublettes vêtues d'un haut homogènes clubs et d'un bas homogène (Comme pour la coupe de France ou les CDC).

Pour le trophée féminin, dans le cas d'équipe mixte club, chaque joueuse doit porter la tenue de son propre club

Les jeans et pantalons non sportifs sont interdits dans tous les cas.

Participation - indemnités.

Les frais de participation sont de 6 euros dont 1 euro reversé à la phase finale.

Les indemnités englobent les mises (base de 5 euros) plus 25% à redistribuer.

Déroulement.

Les qualificatifs débutent à 14h00

En poules jusqu'à 32 équipes, et en formule A/B au-delà de 32 équipes.

Les concours disputés en boulo-drome sont limités en inscriptions à 4 fois le nombre de pistes jouables.

Qualification pour la finale.

GP COM : 16 concours sont organisés dans le département et sont qualifiés les deux finalistes de chaque concours, soit deux équipes qui ne pourront plus disputer de GPCOM jusqu'à leur convocation pour la finale réunissant 32 équipes.

GP MIXTE : 16 concours sont organisés dans le département et sont qualifiés les deux finalistes de chaque concours, soit deux équipes qui ne pourront plus disputer de GPMIXTE jusqu'à leur convocation pour la finale réunissant 32 équipes.

GP VET : 16 concours sont organisés dans le département et sont qualifiés les deux finalistes de chaque concours, soit deux équipes qui ne pourront plus disputer de GPV jusqu'à leur convocation pour la finale réunissant 32 équipes.

TROPHEE FEMININ : 8 concours sont organisés dans le département et sont qualifiées les quatre demi-finalistes de chaque concours, soit 4 équipes qui ne pourront plus disputer de trophée féminin jusqu'à leur convocation pour la finale réunissant 32 équipes.

Disqualification.

Toute équipe ne pouvant se présenter dans la même composition que lors de sa qualification ne pourra pas jouer le jour de la finale et ne pourra pas non plus être remplacée.

Sans certificat ou justificatif, présenté au comité en amont de la finale ou dans les 8 jours qui suivent cette finale, attestant d'une raison valable de la non présentation d'un membre de l'équipe ou de l'équipe complète, ses joueurs ou joueuses seront également disqualifiés pour l'année suivante.